

## SOCIÉTÉ



### Hommes violents, plus ou moins...

Sheila Hodgins est psychologue, directrice de recherche à l'Institut Pinel. La violence masculine, elle connaît : assassins, violeurs, voleurs sont ses « patients ». Pour elle, il est clair que tous les hommes ne sont pas violents et que les violents ne sont pas tous égaux. Elle dénonce aussi une certaine opinion publique qui voit des Marc Lépine en chaque homme. Une entrevue de Nathalie Petrowski. **Page B-1**

### La « dernière » chance de Léon...

Telle que proposée mercredi par le professeur Léon Dion, la dernière des dernières chances au fédéralisme deviendra, si ce n'est déjà fait, la bouée de sauvetage que le gouvernement et le Parti libéral cherchent frénétiquement depuis la mort du lac Meech. Une analyse de Gilles Lesage. **Page B-1**

## SOMMAIRE

### Éditorial

Americains et Européens ont raison d'apporter une assistance économique d'urgence à Moscou. L'éclatement de l'URSS aurait des conséquences catastrophiques non seulement sur le Vieux Continent mais aussi dans l'ensemble du monde. Un éditorial d'Albert Juneau. **Page A-8**

### L'armée intervient en Albanie

Le gouvernement albanais fait intervenir l'armée pour réprimer des troubles, deux jours après avoir engagé le pays sur la voie du multipartisme. **Page A-6**

### 64 % des élus municipaux pour « l'autonomie »

La majorité des élus des municipalités locales et des municipalités régionales de comté prônent l'autonomie politique du Québec, révèle un sondage rendu public hier à la Commission Bélanger-Campeau. **Page A-3**

### Contrats sans appels d'offres à l'AMARC

Au cours des trois dernières années, l'Association montréalaise d'action récréative et culturelle (AMARC) a accordé plusieurs contrats sans recourir aux appels d'offres pourtant prévus dans sa politique en matière d'approvisionnement. **Page A-2**

### Intair survivra

La société aérienne Intair survivra, ses créanciers ayant accepté, hier à Montréal, son offre d'arrangement destinée à la sortie de l'impasse financière dans laquelle sa dette accumulée l'avait coincée. **Page A-5**

# Le Sénat adopte la TPS

## Les libéraux promettent de poursuivre la bataille

Josée Boileau  
de notre bureau d'Ottawa

LE SÉNAT a finalement adopté hier soir, à 18 h 15, le projet de loi sur la TPS dans un calme surprenant après toutes les colères et les manifestations libérales qu'il avait soulevées depuis trois mois. À l'issue du vote, le leader des sénateurs conservateurs, Lowell Murray, a indiqué que les libéraux avaient finalement compris qu'il n'y avait plus d'autre choix que de consentir au vote. Il a également remercié ses collègues pour leur patience et le gouvernement pour son appui.

Les sénateurs libéraux estimaient, eux, qu'ils n'avaient pas lancé la serviette et que tout ceci représentait en fait une grande victoire pour eux. Le projet de loi a été adopté à 55 contre 49.

Le sénateur indépendant Michael Pitfield a voté avec les conservateurs alors qu'il manquait cinq sénateurs du côté libéral. Par contre, deux sénateurs indépendants ont joint leur voix aux libéraux.

Jusqu'à la toute fin toutefois, le débat a tenu du grand théâtre. Vers 17 h 15, une trentaine de députés libéraux, avec leur chef Jean Chrétien à la tête de la délégation, se sont rendus au Sénat pour appuyer leurs collègues sénateurs.

Dans l'enceinte de la Chambre, ceux-ci dénonçaient à l'envie la manœuvre qui avait cours. Un vote illégal, corrompu, de la dictature, de la prostitution, a-t-on pu entendre de la bouche des sénateurs libéraux. Même Hitler et Mussolini ont été évoqués. Après le vote, Jean Chrétien a pour sa part eu ce mot : « Le gouvernement en paiera un prix élevé ». Les sénateurs libéraux ont aussi réclamé la démission du président du Sénat, Guy Charbonneau. Les libéraux ont déposé une motion de non-confiance envers le président qui a continué d'être discutée hier soir, après le vote sur la TPS. Mercredi soir, ce dernier s'était

résolu à proposer aux sénateurs de voter le lendemain, après avoir reçu une lettre signée par 53 sénateurs conservateurs. Ceux-ci soutenaient qu'après plus de 320 heures de débat, il était maintenant temps de voter sur le projet de loi, même si en principe les sénateurs n'ont pas de limite de temps pour discuter sur les projets déposés devant eux.

« Le droit d'intervenir et le droit de relarder ne sont pas absolus », notaient-ils. Les libéraux ne l'entendaient pas de cette oreille, mais ils n'ont pu contrer l'adoption de la motion en faveur du vote.

Ils ont toutefois pu compter hier midi sur l'appui de plusieurs regroupements syndicaux, communautaires et religieux du pays, notamment la CSN, la CEQ, le Congrès du travail du Canada et la Conférence des évêques catholiques. Les représentants de ces groupes ont d'ailleurs réservé une ovation debout au leader libéral au Sénat, Allan MacEachen, sacré défenseur de la démocratie.

« Depuis hier soir, c'est la guerre à la démocratie dans ce pays », devait ensuite déclarer le porte-parole de la coalition anti-TPS, M. Tony Clarke.

Même aux Communes, la période de questions a été en bonne partie consacrée au Sénat et libéraux et néo-démocrates ont réclamé le retrait de la TPS, à laquelle même le ministre des Finances Michael Wilson projette des modifications.

À la sortie de la Chambre, le ministre du Revenu Otto Jelinek a, pour sa part, affirmé que les chèques destinés aux familles à faible revenu pour compenser la TPS commenceront dès demain à être imprimés, au rythme de 9000 chèques à l'heure. Le ministre s'est par ailleurs montré confiant que tout soit mis en place pour que la TPS soit en vigueur le 1er janvier. « Nous ferons au cours des prochains jours un « blitz » auprès des compagnies pour qu'elles soient prêtes », a-t-il ajouté.

Le projet de loi doit encore obtenir la sanction royale, mais ce n'est plus qu'une formalité.



Le leader du gouvernement au Sénat Lowell Murray s'est montré fort satisfait de l'adoption du projet de loi sur la TPS. Il a affirmé que le gouvernement n'avait pas eu d'autre choix que d'agir comme il l'a fait.

## La Cour suprême valide la loi interdisant la propagande haineuse

OTTAWA (PC) — La législation fédérale qui interdit la littérature haineuse constitue une atteinte à la liberté d'expression, mais une atteinte justifiée par l'objectif de la défense de la démocratie et de la tolérance raciale, a statué hier la Cour suprême du Canada.

Dans un jugement partagé, rendu à quatre voix contre trois, le tribunal a donc confirmé la validité de la loi qui était contestée par Jim Keegstra, cet ancien enseignant albertain de niveau secondaire reconnu coupable il y a cinq ans d'avoir encouragé en classe la haine des Juifs.

Ce faisant, selon l'expert constitutionnel Irwin Cotler, de l'université McGill, le tribunal envoie un message clair : les membres de minorités vulnérables ont le droit d'être protégés de la diffamation. La décision a été accueillie avec satisfaction par des groupes comme le Congrès juif canadien et B'nai B'rith.

Dans des causes connexes, les juges ont maintenu les condamnations de trois « suprématistes » blancs de Toronto, pour avoir publié de la propagande contre les non-Blancs et les Juifs.

Mais la dimension centrale du jugement porte sur la cause de l'ex-enseignant de 56 ans d'Eckville, en Alberta, qui enseignait à ses élèves que les Juifs sont des imposteurs et des usuriers, qui contrôlent les médias et les tribunaux et veulent détruire la chrétienté.

À l'unanimité, les sept juges ont convenu que les dispositions du Code criminel contre la propagande haineuse enfreignent le droit à la libre expression garanti par la Charte des droits. Mais une majorité, dirigée par l'ex-juge en chef Brian Dickson, **Voir page A-4 : Cour**

## Ottawa organise des audiences publiques sur la procédure d'amendement de la Constitution

Josée Boileau  
de notre bureau d'Ottawa

APRÈS LA Commission Spicer, la Commission Bélanger-Campeau et diverses commissions provinciales, les Canadiens auront dorénavant une nouvelle tribune où se prononcera sur la Constitution. Le premier ministre Brian Mulroney a en effet annoncé hier qu'un comité mixte spécial sur la procédure de modification constitutionnelle se livrera à de vastes audiences publiques en vue de fixer un nouveau processus d'amendement.

Et toutes les suggestions seront les bienvenues, tant pour élaborer une nouvelle formule que pour contourner celle qui est actuellement prévue dans la Constitution, prévoyant l'unanimité pour toute modification constitutionnelle.

« Le mandat du comité mixte spécial proposé n'exclut d'aucune ma-

nière la possibilité d'examiner les formules de rechange, ni même d'envisager d'autres façons de changer les formules actuelles. En fin de compte, ce seront les Canadiens qui feront en sorte que la Constitution qu'ils ont ne les empêche pas de se doter de la Constitution dont ils ont besoin pour relever les défis du XXIe siècle », peut-on lire dans le document de travail qui chapeautera les travaux du comité.

En fait, a indiqué M. Mulroney en Chambre, ce sont les citoyens qui détermineront quels changements ils sont prêts à envisager, et le gouvernement est prêt à tout écouter. « La contribution des citoyens ordinaires peut être plus importante que celle d'universitaires et de penseurs que nous avons déjà trop entendus », disait-il en présentant son projet.

N'avait-il pas d'ailleurs placé la création de la Commission Spicer,

qui, elle, doit sonder les états d'ame des Canadiens sur leur pays — mais dont les débats ne sont pour le moment guère fructueux avec deux démissions en ligne —, qu'il fallait des réformes audacieuses et même sans précédent.

« Rien dans le mandat du comité mixte spécial n'exclut l'examen de solutions de rechange possibles aux formules en vigueur, a-t-il poursuivi, ni en fait d'autres moyens de les modifier. Il ne faut plus jamais que notre Constitution soit vue comme un obstacle à la réalisation de notre grand destin ».

Et puis, a-t-il conclu à l'issue d'un discours d'une demi-heure, le Canada lui-même « ne tire pas son origine d'une série de documents rassemblés à Londres, à Paris ou ailleurs ».

Le comité cherchera plus particulièrement à voir comment impliquer

la population canadienne dans le processus d'amendement, ce qui soulève la possibilité de recourir au référendum ou à une assemblée constituante.

« Ce ne sont que des idées qui sont lancées, a toutefois indiqué M. Mulroney à sa sortie des Communes. Rien n'est arrêté, mais on ne peut plus continuer ainsi avec la Constitution actuelle ».

Car pour le premier ministre, il est clair que c'est l'avenir même du pays qui est en jeu. « Les Canadiens ont bâti une société ouverte, démocratique, pacifique et prospère. Voilà ce que nous avons maintenant, voilà ce que nous risquons de perdre », a-t-il avancé dans son discours.

Pour preuve que les changements sont possibles, le document de travail fait ainsi amplement mention de l'expérience australienne, une fédé-

**Voir page A-4 : Ottawa**

## Québec crée une « brigade économique » pour sauver les entreprises en péril

Robert Dutrisac

LE MINISTRE de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie Gérard Tremblay a annoncé, hier, la formation d'une « brigade économique » pour sauver les entreprises québécoises menacées par la récession, tout en accroissant les fonds dont dispose la Société de développement industriel (SDI) pour son programme Relance PME.

Au cours de sa conférence de presse annuelle sur la situation économique, hier, le ministre Tremblay a fait état de crédits supplémentaires de 60 millions \$, dont 45 millions \$

sont destinés au sauvetage de sociétés en difficulté et 15 millions \$ serviront aux fusions d'entreprises. « Si ce n'est pas assez, ce sera 75, 100 ou 125 millions \$ que nous dépenserons pour permettre à nos entreprises de traverser un contexte économique difficile », a déclaré M. Tremblay, souhaitant répondre à ceux qui jugeraient cette somme insuffisante.

Vérification faite auprès de la SDI, il s'agit en fait d'un apport en argent neuf de quelque 23 millions \$; le gouvernement s'était déjà engagé, à la fin d'août de cette année, à débloquer 30 millions \$ pour la relance d'entreprises tandis que la SDI a

déjà consenti environ 7 millions \$ pour soutenir des fusions.

Quant à cette brigade, sorte de *ghostbusters* défenseurs des économiquement chancelants, elle vient appuyer le travail de la SDI. La brigade fait appel à la collaboration de l'Ordre des comptables agréés du Québec, de l'Association des administrateurs agréés du Québec, de l'Association des banquiers canadiens, de l'Association des manufacturiers canadiens, du Groupement québécois d'entreprises et du Groupe de concertation sur la qualité. « Je ne peux faire cette relance seul avec les 264 personnes de la SDI. J'ai de-

mandé aux comptables d'aller voir toutes les entreprises, de faire leurs diagnostics et de nous dire ce qui se passe au Québec. Aux banquiers, j'ai demandé qu'ils nous disent quand ils allument la lumière rouge », a affirmé le ministre qui dit profiter des relations avec ses « amis » nouées depuis une quinzaine d'années.

Dès cette semaine, précise le ministre, une armée de comptables et d'administrateurs visiteront, sur une « base volontaire et gratuite », les entreprises en difficulté. En outre, les sociétés qui se prévaudront du programme Relance PME pourront

**Voir page A-4 : Brigade**

## Un Québec souverain n'a rien à craindre, dit l'économiste Pierre Fortin

Michel Venne

de notre bureau de Québec

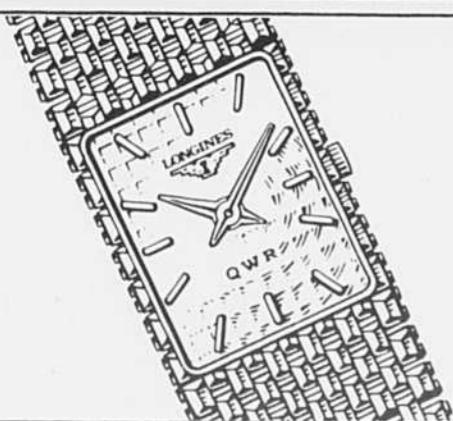
LE FÉDÉRALISME renouvelé est irréaliste, estime l'économiste Pierre Fortin. Le reste du Canada refusera d'accorder au Québec ce qu'il demande. On fonce sur un mur de brique, dit-il. Et les Québécois en viendront à la souveraineté, non par pur enthousiasme, mais par constat pragmatique qu'ils n'ont guère d'autre choix.

Dans sa présentation à la Commission Bélanger-Campeau, hier, l'économiste réputé, qui fut au début des années 1980 conseiller à la fois du gouvernement Lévesque et du gouvernement Trudeau, a donné son appui par conséquent à la stratégie proposée par le Mouvement Desjardins.

« Le Québec n'aura d'autre choix que d'affirmer d'abord sa pleine autonomie politique, ce qui veut dire la souveraineté, de la faire confirmer par référendum (au cours de l'année 1991) et négociateur d'égal à égal la forme de notre association économique et politique avec le reste du Canada, dit-il. Nous devons négocier avec clarté et fermeté, mais sans arrogance, avec prudence et flexibilité, mais sans compromission et sans délais inutiles ».

En outre, le professeur de l'UQAM a soutenu qu'un Québec souverain n'avait aucune crainte à avoir quant à sa force économique. La prospérité du Québec ne dépend pas de son statut politique, écrit-il dans son mémoire, l'économie québécoise est dynamique et performante, les frontières économiques transcendent les frontières politiques, la capacité financière de l'État québécois ne fait

**Voir page A-4 : Fortin**



# LONGINES

CHEZ

# BIRKS

Dans chaque boîte bleue se cache un rêve.



